

c'était la gloire et l'admiration de la postérité. Mais à mesure qu'augmentait la facilité de répandre les ouvrages de l'esprit, et à mesure que la vente des exemplaires devenait profitable, l'on a compris la nécessité de protéger l'auteur contre les spéculations des libraires, et de lui assurer le privilège de tirer au moins quelques bénéfices de son travail. En effet l'équité exige que celui qui a consacré toutes ses veilles à produire un livre, ne se voie pas enlever tout le fruit de ses études par des publicistes peu scrupuleux. Donc l'auteur, à cet égard, a certains droits que ses concitoyens doivent respecter.

Quelle est la nature de ces droits ? Est-ce un droit de propriété ordinaire ? Il est évident que non, car le livre n'est qu'un ensemble d'idées et, comme nous l'avons vu, les idées, étant une chose toute spirituelle, ne peuvent être regardées comme la propriété de leur auteur. Tout homme en effet peut avoir des idées et le fait qu'il m'est venu à la pensée de comparer la nuit au sommeil de la nature, ne me donne assurément pas un droit exclusif à cette image et n'empêche pas mon voisin de s'en servir comme moi. L'auteur écrit pour ainsi dire avec la collaboration de la société, il puise dans le trésor de la sagesse humaine et quoique le poète puisse s'objecter d'une manière plus spirituelle, il est vrai, que concluante,

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité tout en cervelle
Me dit : je l'ai dit avant toi.
C'est une plaisante donzelle !
Que ne venait-elle après moi ?
Je l'aurais dit avant elle.

(DECAILLY).

Néanmoins, comme l'écrivain n'est pas le seul créateur de ses œuvres, il n'est qu'à juste, qu'après une récompense raisonnable, il les rende à la société, en reconnaissance des services qu'il en a reçus. C'est aussi l'avis de Labruyère. " Je rends au public ce qu'il m'a prêté," dit-il en tête de l'avant propos des *Caractères*, " j'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage ; il est juste que l'ayant achevé avec toute l'attention dont je suis capable et qu'il mérite de moi, je lui en fasse la